

LES FORMATIONS **INTERFACE ELEVAGE**

VOLAILLES - PALMIPEDES

FORMATION OBLIGATOIRE

□ OUI

NON

BIOSÉCURITÉ EN ÉLEVAGE DE VOLAILLES / **PALMIPÈDES**

OBJECTIFS

- > Prendre conscience de l'importance de la prévention des maladies infectieuses (dont l'IAHP)
- > Être capable de concevoir et gérer un plan de biosécurité
- > Être capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène

INTERVENANTS

Formateur vétérinaire exerçant en aviculture formé à la pédagogie.

DATES(S) / LIEU / HORAIRES

- > 21 février 2025 dans le 40, courant avril dans le 32 (date à confirmer)
- > dans le 40, Salle de la mairie d'Amou 40330 Amou
- > dans le 32 Socsa Elevage 13 av Jean Mermoz 32300 Mirande
- > 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Siège **INTERFACE ELEVAGE**

6 57 route de Samadet 64410 Arzacq-Arraziguet

interface-elevage.com

Responsable de formation, gérante de la société

- **P** Christine MEYMERIT
- © 06 30 49 54 43
- interface.elevage@orange.fr

Accueil téléphonique, assistante de formation, contact pour inscription

- ≥ Emilie LARRAS
- © 07 88 72 62 28
- @ formation.interface.elevage@gmail.com

BIOSÉCURITÉ EN ÉLEVAGE DE VOLAILLES / PALMIPÈDES



VOLAILLES - PALMIPEDES

PROGRAMME

- > Prendre conscience de l'importance de la prévention des maladies infectieuses (dont l'IAHP) et comprendre les risques liés à la propagation dues agents infectieux :
- Connaissance des bases scientifiques des pathologies infectieuses : caractéristiques des germes, vecteurs de diffusion
- > Être capable de concevoir et gérer un plan de biosécurité :
- Les mesures d'hygiène prévues dans l'arrêté Biosécurité du 29/09/2021 : zonage, gestion des flux...
- Le plan de biosécurité : son organisation, les documents à conserver et à mettre à jour, les enregistrements à réaliser (traçabilité)
- > Être capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène :
- Plan de nettoyage et de désinfection
- Utilisation des barrières sanitaires

L'attestation de formation du référent biosécurité transmise après formation devra être jointe au Plan de Biosécurité

- **DURÉE** 1 JOUR (7 HEURES)
- PUBLIC

 ELEVEURS OU SALARIÉS
 EN ÉLEVAGE DE
 VOLAILLES / PALMIPÈDES
- PRÉ-REQUIS
 AUCUN
- PÉDAGOGIE MÉTHODE PARTICIPATIVE ET ACTIVE, ANALYSE DE SITUATION, EXERCICES SUR ÉTUDE DE CAS, ÉCHANGES D'EXPÉRIENCE
- EVALUATION
 DES ACQUIS
 QUIZ EN DÉBUT DE
 SESSION, EXERCICES DE
 MISE EN SITUATION
 SPÉCIFIQUE À CHAQUE
 EXPLOITATION EN FIN DE
 SESSION
- COÛT PÉDAGOGIQUE
- AGRICULTEUR:

 163.33€ HT PAR

 PERSONNE ET PAR JOUR

 SOIT 196€ TTC PRIS EN

 CHARGE PAR VIVEA

 SALARIÉ AGRICOLE:

 196€ HT PAR PERSONNE

 ET PAR JOUR SOIT

 235,20€ TTC PRIS EN

 CHARGE PAR L'OPCO

 OCAPIAT.
- POUR LES AUTRES OPCO, NOUS CONSULTER

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Une prise de contact est effectuée en amont afin d'étudier ensemble les possibilités d'accueil dans les meilleures conditions.

Indicateurs de performances : 95% de taux de satisfaction globale, 96% de taux de conformité sur les objectifs pédagogiques annoncés, 650 bénéficiaires en 2024.

Les conditions générales d'utilisation (CGU) sont disponibles sur demande et sur notre site internet.



